



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

18 octobre 2017

Le Conseil d'Etat révoque avec effet immédiat le préfet Imesch

(IVS).- Le Conseil d'Etat a révoqué avec effet immédiat Thomas Imesch de sa fonction de préfet du district de Rarogne occidental.

Durant les dernières semaines, la presse s'est fait l'écho des difficultés rencontrées par le préfet Thomas Imesch dans le cadre de l'acquisition d'une maison d'habitation sur le territoire de la commune de Bürchen. Le chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport Frédéric Favre l'a rencontré afin d'aborder cette problématique et de le sommer de régler sa situation.

Les agissements du préfet Imesch ont provoqué un dégât d'image considérable à l'activité étatique et ont conduit le Gouvernement à se positionner clairement.

La gravité des faits reprochés, incompatible avec l'exercice de la fonction, conduit le Conseil d'Etat à révoquer avec effet immédiat le mandat de préfet qu'il avait confié à Thomas Imesch.

Par respect pour la sphère privée de ce dernier, le Conseil d'Etat ne souhaite pas apporter de commentaire sur le fond de cette affaire.

Le sous-préfet Beda Theler assure l'intérim.

Personne de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport – 027 606 50 05

